



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 03.04.2023
Date de fin de visibilité prévue: 03.05.2023
Numéro de publication: UP04-0000005042

Entité de publication
Béatrice Ehlers, Rue Caroline 1, 1003 Lausanne

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de SI Manufacture Reuge SA

Organisation concernée:
SI Manufacture Reuge SA
CHE-100.325.589
Quartier du Progrès 37
1450 Ste-Croix

Indications concernant l'assemblée générale:
28.04.2023, 13:00 heures, SI Manufacture Reuge SA
Quartier du Progrès 37
1450 Sainte-Croix

Texte d'invitation/ordre du jour:
**Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de SI Manufacture Reuge SA
(article 12 des statuts)**

Le Conseil d'administration de SI Manufacture Reuge SA a l'honneur d'inviter les actionnaires de la société à prendre part à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui aura lieu le

vendredi 28 avril 2023 à 13h00 heures

à la SI Manufacture Reuge SA, Quartier du Progrès 37 à 1450 Sainte-Croix

Ouverture du bureau de contrôle à 12h45

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1. Augmentation ordinaire du capital

Augmentation du capital-actions d'un montant minimal de CHF 3'000'000 et d'au maximum CHF 3'100'000, par l'émission de 300'000 à 310'000 actions d'une valeur nominale de CHF 10, privilégiées quant au droit de vote, au prix d'émission de CHF 10

par action à libérer intégralement par compensation avec des prêts d'actionnaire ou par apports en espèces.

Le Conseil d'administration recommande d'accepter cette augmentation de capital, étant précisé qu'il est prévu qu'à concurrence d'au maximum CHF 3'047'160, l'augmentation de capital sera souscrite par De Bethune SA par compensation d'une créance de même montant, afin notamment d'assurer le respect des exigences légales en matière de fonds propres de la société.

Le Conseil d'administration précise que le droit préférentiel de souscription n'est ni supprimé, ni restreint et que les actionnaires qui souhaiteraient souscrire doivent l'indiquer par écrit à la société d'ici au 18 avril 2023 et que faute de détermination de leur part dans le délai imparti, ils sont présumés avoir renoncé à souscrire.

2. Elections statutaires.

2.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose et recommande à l'assemblée générale d'élire MM. Denis Flageollet, Pierre Jacques et Justin Reis comme membres du Conseil d'administration.

3. Adoption de nouveaux statuts

Suite à la récente entrée en vigueur de modifications du droit des sociétés, le Conseil d'administration propose et recommande à l'assemblée générale d'adopter de nouveaux statuts mis à jour. Le texte des nouveaux statuts sera à disposition des actionnaires à compter du 18 avril 2023, sur demande à formuler auprès de la société. Le texte des statuts sera aussi disponible lors de l'assemblée générale.

4. Divers

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter sont priés de donner une procuration écrite à un tiers qui devra la remettre à la société lors de l'assemblée générale au plus tard.

Le Conseil d'administration :

Amro Alotaishan Cédric Roten